

Description de la dotation – Jeu-concours « ADO OPERATION NOEL »

Organisé sur l'antenne de la radio ADO du samedi 06 décembre au vendredi 19 décembre 2025

Dans le cadre du jeu-concours « ADO OPERATION NOEL », cinq lots sont mis en jeu.

Chaque lot comprend :

- Le remboursement d'un ticket de caisse, d'une valeur unitaire maximale de 200 € TTC.

Les achats doivent être effectués sur le mois de décembre uniquement, date mentionnée sur le ticket de caisse faisant foi.

Modalités d'attribution et de remise des lots

- Les gagnants seront désignés par tirage au sort parmi les participants inscrits.
- Chaque gagnant sera informé de son gain par e-mail à l'adresse qu'il aura communiquée lors de son inscription.
- Le remboursement du ticket de caisse, dans la limite de 200€, sera effectuée par virement bancaire sur le RIB transmis lors de l'inscription.
- Chaque personne tirée au sort ne pourra se voir attribuer qu'un seul et unique lot dans le cadre du présent jeu. Dans l'hypothèse où un gagnant aurait adressé plusieurs participations (plusieurs tickets de caisse et ou plusieurs RIB) et dans l'hypothèse où il serait tiré au sort une seconde fois, cette dernière participation sera réputée nulle et non avenue, sans préjudice toutefois du premier lot remporté.
- Les lots ne sont utilisables que dans la période indiquée ; aucune autre date ou prolongation ne pourra être accordée.

Modalités de participation

Pour participer, les auditeurs doivent s'inscrire via le site de la radio <https://www.ado.fr> en remplissant l'ensemble des champs demandés.

Les données personnelles collectées sont nécessaires au traitement de la participation et à l'envoi des lots.

Seules les inscriptions complètes et valides seront prises en compte pour le tirage au sort.

Précisions sur la dotation

Tous les frais non expressément mentionnés comme inclus dans le lot (transport, hébergement, restauration, dépenses personnelles, etc.) restent exclus de la dotation et demeurent à la charge exclusive du gagnant.

Règlement applicable

Le présent descriptif est établi en complément du règlement jeu-concours annuel de la radio ADO, disponible à l'adresse suivante : <https://www.ado.fr/reglements>

Les dispositions du règlement annuel s'appliquent, sauf celles contraires au présent descriptif.